

Dans notre bulletin d'avril : La frontière virtuelle de la réunion municipale, sensibilisation des jeunes pris(es) en charge, nouvelles offres d'emploi et plus

[Consultez ce courriel dans votre navigateur](#)

[Transférez à un\(e\) ami\(e\)](#)



Dans le bulletin de ce mois-ci :

- [Maintenir les réunions municipales par voie électronique ouvertes et accessibles au public](#)
- [Reconnaissance à l'Ombudsman Paul Dubé pour son excellence en droit du secteur public](#)
- [Nouvelle ressource pour appuyer les droits aux services en français](#)
- [Sensibilisation des jeunes pris\(es\) en charge, des municipalités et plus encore](#)
- [Pouvons-nous vous aider? Ce que nous faisons – et ne faisons pas](#)
- [Travaillez avec nous! Nous recrutons un\(e\) agent\(e\) de communications, un\(e\) ARP, et plus encore](#)

**[La frontière virtuelle :](#)
[Maintenir les réunions municipales par voie électronique ouvertes au public](#)**



Depuis un an, les conseils municipaux sont en droit de tenir leurs réunions par voie électronique, grâce aux modifications apportées à la *Loi sur les municipalités* en raison des problèmes de sécurité causés par la COVID-19.

Cependant, les réunions électroniques ne sont pas exemptes de difficultés (techniques). L'Ombudsman a créé une liste de pratiques exemplaires pour veiller à ce que ces réunions restent ouvertes au public, comme l'exige la loi.

Voici quelques conseils pour les municipalités :

- Les règles des réunions publiques continuent de s'appliquer! Toutes les réunions doivent être ouvertes au public, sauf si elles relèvent de certaines exceptions. Il faut donc donner des instructions claires dans l'ordre du jour ou dans l'avis de réunion pour indiquer comment le public peut accéder à une réunion électronique, par exemple un lien ou un numéro d'appel.
- Les procédures devraient être modifiées si vous voulez autoriser les délégations du public lors des réunions virtuelles.
- Si une réunion mène à une séance à huis clos, la décision de se retirer à huis clos doit se faire en séance publique, et être accessible au public en temps réel. Après la séance à huis clos, la nature générale de ce qui a été discuté devrait être communiquée en séance publique, et devrait également être accessible en temps réel.
- Pour garantir la sécurité des réunions à huis clos, envisagez de communiquer des invitations séparées aux réunions ou de désactiver la diffusion en direct pour les séances à huis clos.
- Élaborez des procédures pour faire face aux problèmes technologiques – p. ex., si la diffusion en direct cesse de fonctionner pendant une réunion publique, faisant de cette réunion une réunion à huis clos. Le personnel devrait surveiller la diffusion pour signaler tout problème et disposer d'une méthode de secours en cas de défaillance.
- Envisagez des conférences téléphoniques ou d'autres solutions pour les membres du public qui ne peuvent pas regarder une diffusion en direct.

L'an dernier, l'Ombudsman a enquêté sur de nombreuses plaintes concernant des réunions électroniques à huis clos – lisez ses rapports [sur notre site Web](#) ou dans [notre recueil numérique](#) des cas municipaux, ou contactez-nous si vous avez une question ou une plainte. Si vous pensez qu'une réunion dans votre municipalité s'est tenue illégalement à huis clos, apprenez [ici](#) qui est votre enquêteur(euse) pour les réunions à huis clos.

Reconnaissance décernée à l'Ombudsman Paul Dubé pour son excellence en droit du secteur public



Cette année, l'Ombudsman de l'Ontario Paul Dubé a été nommé lauréat du [Prix d'excellence Tom Marshall pour les juristes du secteur public](#), remis par l'Association du Barreau de l'Ontario.

Ce prix d'excellence, décerné par la section des juristes du secteur public de l'Association du Barreau de l'Ontario, sera remis à l'Ombudsman Paul Dubé à une date ultérieure, lors d'une cérémonie virtuelle.

« Le travail de Paul Dubé est bien connu et admiré dans la communauté internationale des ombudsmans », a dit Peter Tyndall, président de l'Association internationale de l'Ombudsman et Ombudsman de l'Irlande. « Son engagement envers les valeurs du service public est exemplaire et cette reconnaissance est tout à fait à la hauteur de sa contribution à l'amélioration des services publics en Ontario. »

[Lire le communiqué de presse](#)

Partagez et affichez : Comment porter plainte à propos d'un manque de service en français

Vous avez des difficultés à obtenir des services en français? Vous ne savez pas très bien ce que notre Bureau peut faire pour vous aider? Notre nouvelle [affichette numérique](#) vous donne tous les détails en un coup d'œil sur la manière de déposer une plainte auprès de notre Unité des services en français. Le PDF de 8,5 pouces sur 11 pouces est facile à télécharger, à imprimer et à partager. Si vous offrez des services en français au public, ou si vous travaillez avec la communauté franco-ontarienne, nous vous encourageons à l'afficher et à le partager avec le plus grand nombre.

Ce mois-ci, des exemplaires imprimés de notre [Rapport annuel 2019-2020 de la Commissaire aux services en français](#), qui a été publié numériquement en décembre 2020, ont été envoyés par la poste à nos parties prenantes. Si vous souhaitez recevoir ce document, envoyez-nous un courriel à sf-fls@ombudsman.on.ca. Nous répondrons aux nouvelles demandes d'exemplaires papier de ces rapports et affiches dès que les restrictions imposant de rester à domicile le permettront.



Ici, là et (virtuellement) partout



Tendre la main aux jeunes

Le 13 avril, le personnel de l'Unité des enfants et des jeunes a rencontré virtuellement 10 jeunes

du Syl Apps Youth Centre – l'un des trois établissements de traitement en milieu fermé en Ontario – pour les informer de leurs droits et de la façon dont notre Bureau peut contribuer à les faire respecter. Les programmes de traitement en milieu fermé offrent des soins de santé mentale aux jeunes, en milieu fermé.

Après la présentation, notre personnel a fait un suivi auprès de chaque jeune pour répondre à ses questions ou préoccupations personnelles, comme nous le faisons toujours. Pour obtenir plus de renseignements sur les droits des jeunes pris(es) en charge, consultez notre document téléchargeable et imprimable intitulé « [Connais tes droits pendant la prise en charge](#) ».



Nous continuons à offrir aux jeunes des présentations virtuelles sur leurs droits, ainsi que des séances d'information sur notre travail aux fournisseurs de services. Pour demander une présentation, veuillez [communiquer avec nous](#).

Partage d'expériences avec des leaders du secteur public

Le 7 avril, l'Ombudsman Paul Dubé a partagé des souvenirs tirés de son propre parcours de leader dans le secteur public avec les participant(e)s au Programme Telfer pour les leaders du secteur public, à l'Université d'Ottawa. S'adressant à plus de 25 cadres du secteur public, M. Dubé a raconté des expériences personnelles qui ont façonné sa carrière et sa vie, depuis son rôle de premier Ombudsman fédéral des contribuables du Canada jusqu'à ses fonctions actuelles d'Ombudsman de l'Ontario.

Savoir-faire virtuel

Le 29 avril, Lauren Chee-Hing, de notre équipe des Services juridiques, a fait une présentation virtuelle aux participant(e)s de la Conférence 2021 de la Northwestern Ontario Municipal Association. Elle a parlé des modifications apportées aux lois sur les réunions municipales virtuelles, et elle a suggéré des pratiques exemplaires pour garder les réunions par voie électronique ouvertes et accessibles au public.

Comment nous avons aidé : **Cas sélectionnés**

Test à l'atterrissage

Une femme de retour d'un voyage à l'étranger a contacté notre Bureau car elle n'avait pas reçu de services en français lors du test obligatoire de dépistage de la COVID-19 à l'aéroport Pearson à Toronto. Nous avons appris que ce test avait été administré par une tierce partie, dans le cadre d'un projet pilote de dépistage mis en place par le ministère de la Santé et géré par Santé Ontario.

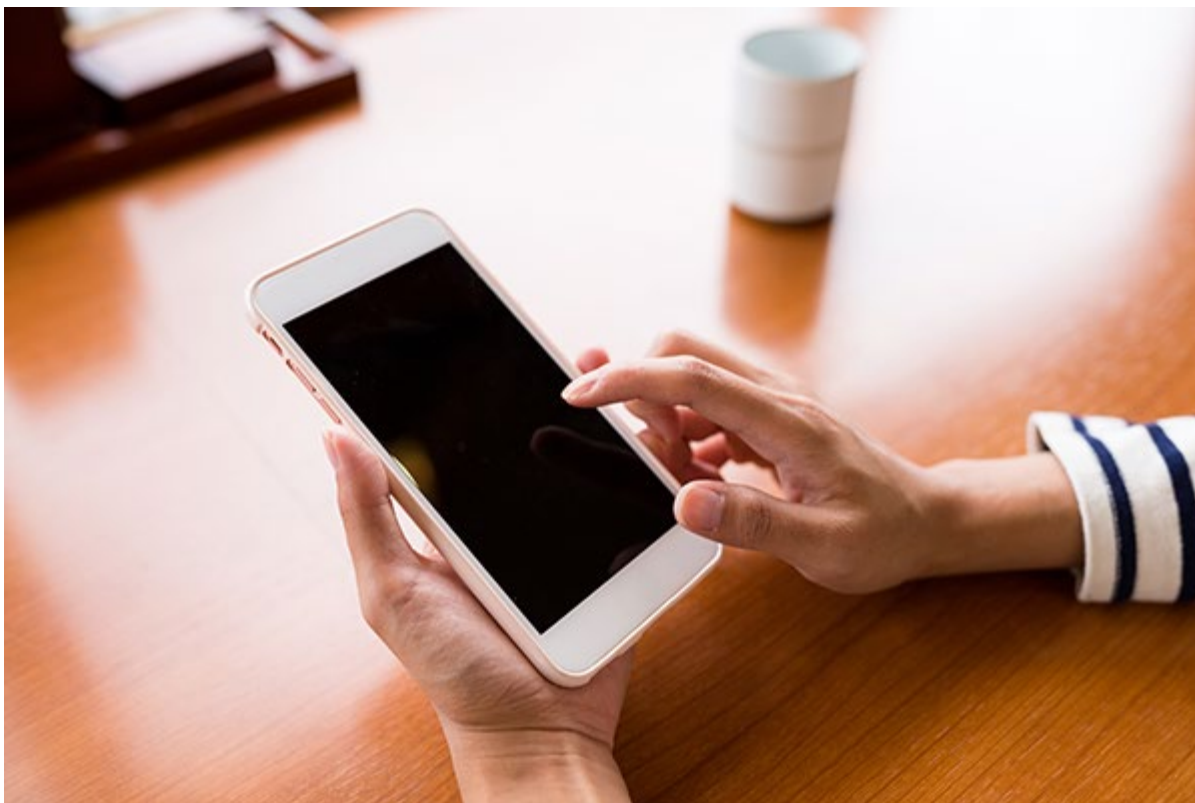
Suite à l'intervention de notre Unité des services en français, Santé Ontario s'est engagé à s'assurer que ses ententes futures incluent des dispositions pour l'offre de services en français.



Réparer les torts

Une femme a demandé notre aide après que les deux enfants dont elle s'occupe lui ont révélé que leur précédent parent d'accueil avait été violent, physiquement et verbalement, envers eux(elles). Cette femme avait déjà signalé le problème à la société d'aide à l'enfance (SAE) chargée de ce cas, mais elle s'est plainte que la SAE ne l'avait pas informée, et n'avait pas informé les enfants du résultat de l'enquête.

Nous avons contacté le personnel de la SAE qui a confirmé que les révélations des jeunes avaient été vérifiées et que des poursuites pénales étaient en cours contre l'ancien parent d'accueil. La SAE a reconnu qu'elle avait l'obligation de communiquer ces renseignements aux jeunes pour reconnaître leur droit à se faire entendre et comprendre, et elle a communiqué avec eux(elles).

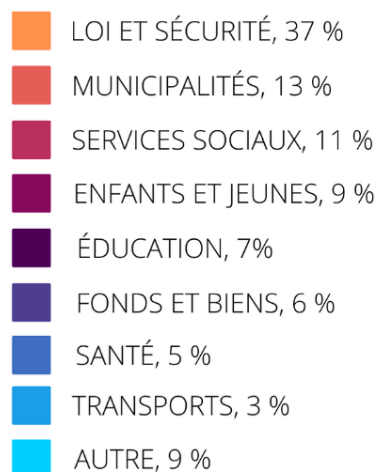


[Visitez notre site Web pour plus de cas sélectionnés.](#)

[Pouvons-nous vous aider au sujet de votre plainte?](#)

QUELS TYPES DE PROBLÈMES EXAMINONS-NOUS?

Pourcentages tirés du Rapport annuel 2019-2020



Pour en savoir plus, visitez www.ombudsman.on.ca

 Ombudsman
ONTARIO

Nous pouvons :

- vous aider à contacter les autorités compétentes;
- vous orienter vers d'autres qui pourront vous aider, si le problème ne relève pas de notre compétence;
- tenter de régler votre problème en communiquant avec l'organisme ou les organismes concernés;
- déterminer si les actions ou les processus d'un organisme étaient équitables;
- signaler les tendances de plaintes aux responsables gouvernementaux et recommander des pratiques exemplaires;
- aider les fonctionnaires à répondre aux questions générales sur nos processus;
- mener une enquête officielle, si l'Ombudsman estime qu'elle est justifiée, et faire des recommandations en vue de changements constructifs.

Cependant, nous ne pouvons pas :

- infirmer les décisions des élu(e)s ou définir des politiques publiques;
- refaire le travail d'autres organismes d'enquête ou mécanismes de responsabilisation;
- recevoir des plaintes concernant :
 - les entreprises privées ou les particuliers;
 - les décisions rendues par des juges ou des cours;
 - les politicien(ne)s provinciaux(ales);
 - les délibérations du conseil des ministres de la province ou ses comités;
 - la police municipale ou les commissions des services policiers;
 - les professions auto réglementées (p. ex., avocat(e)s, médecins, infirmier(ère)s, enseignant(e)s);

- le gouvernement fédéral;
- les associations d'étudiant(e)s et les syndicats d'étudiant(e)s
- Enquêter sur les plaintes relevant de la compétence d'autres organismes de surveillance, p. ex., [Ombudsman des patients](#), [Ombudsman de Toronto](#).

COMMENT SOUMETTRE UNE PLAINTE

1. CONSULTEZ NOTRE SITE WEB

Rendez-vous sur la page « Champ de surveillance » de notre site Web. Si vous n'êtes toujours pas certain(e) que nous puissions examiner votre plainte, contactez-nous.



2. Rassemblez les informations

Quelles étapes avez-vous suivies pour tenter de résoudre l'objet de votre plainte? Ces informations nous aideront dans notre examen.



3. DÉPOSEZ VOTRE PLAINTE

Vous pouvez soumettre une plainte en utilisant notre formulaire en ligne, en nous envoyant un courriel ou en nous laissant un message vocal.



4. SOYEZ PRÊT(E) À FOURNIR DES DÉTAILS

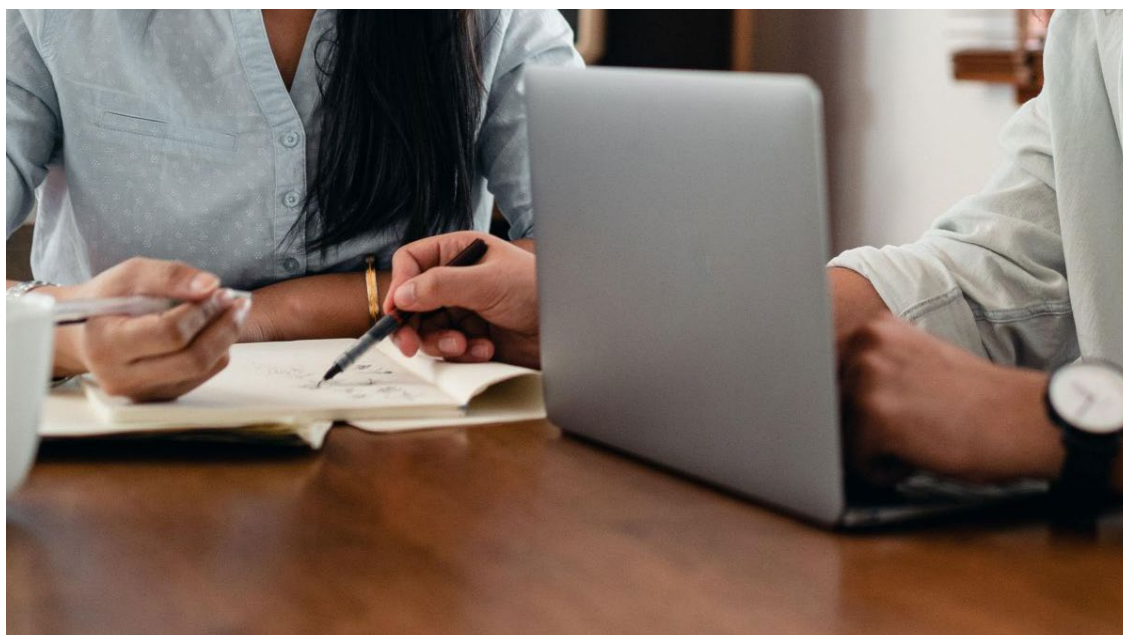
Une fois que vous aurez soumis votre plainte, une personne de notre équipe de Règlement préventif vous contactera pour obtenir des informations supplémentaires.



Pour en savoir plus, visitez www.ombudsman.on.ca



Nous recrutons : Offres d'emploi



Vous souhaitez travailler avec nous?

Nous continuons à recruter du nouveau personnel. Consultez tous nos postes vacants à la page [Carrières](#) de notre site Web.

- [Agent\(e\) de règlement préventif](#)
- [Agent\(e\) des communications, Unité généraliste](#)
- [Enquêteur/Enquêtrice \(bilingue\), Unité des services en français](#)
- [Stagiaire en droit](#)

Portez plainte ou communiquez avec nous ici



L'Ombudsman est un officier indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario, chargé de surveiller les organismes du gouvernement provincial ainsi que les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les services en français et les services de protection de l'enfance.

L'Ombudsman Paul Dubé a été reconduit dans ses fonctions d'Ombudsman pour un deuxième mandat de cinq ans, à compter du 1er avril 2021.

Copyright © 2021 Ombudsman Ontario, Tous droits réservés.

Vous souhaitez changer la façon dont vous recevez ce bulletin?
Vous pouvez [mettre à jour vos préférences](#) ou [vous désabonner de cette liste](#).